



Résolution #1 sur la modernisation de la loi sur le patrimoine culturel au Québec

Considérant que le patrimoine historique, architectural ou paysager montréalais bénéficie de mesures de protection et de mise en valeur reposant d'abord sur l'application des lois du Québec dont on constate le besoin urgent de les moderniser pour qu'elles répondent efficacement aux attentes actuelles et aux défis de demain,

Considérant que depuis 1985, Héritage Montréal a toujours répondu aux invitations des ministres responsables du patrimoine et activement collaboré à leurs travaux pour moderniser et rendre ces lois plus efficaces dans leur définition et dans leur application, et

Considérant que la vaste consultation publique menée en 2008 par la ministre de la Culture ne s'est toujours pas traduite dans une proposition concrète de réforme de la *Loi sur les biens culturels* qui intègre notamment les préoccupations contemporaines pour le paysage et une fiscalité favorable au patrimoine et à sa mise en valeur,

L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal demande à la ministre de la Culture du Québec de :

- Procéder urgemment avec la réforme de la *Loi sur les biens culturels* en vue de sa mise en œuvre en 2009 et
- Établir des mécanismes de suivi qui assurent l'efficacité des statuts de protection ainsi que des mesures spécifiques sur les paysages patrimoniaux, sur les obligations des instances publiques en matière de protection et sur la mise en place d'une fiscalité favorable au patrimoine et sa mise en valeur.

Résolution #2 sur l'urbanisme à Montréal

Considérant que la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, archéologique ou naturel et du paysage urbain exigent l'application efficace, rigoureuse et cohérente d'orientations et de règles d'urbanisme pour assurer la réalisation de projets pertinents et de qualité dans l'intérêt collectif,

Considérant que 2009 marque le 25^e anniversaire de l'*Affaire McGill Collège* provoquée par un projet commercial intégrant la salle de l'Orchestre symphonique de Montréal qui suscita une vive controverse et qui, modifié suite aux consultations publiques et à une démarche constructive d'Héritage Montréal et des milieux d'affaires, constitue un atout pour Montréal et son centre-ville et un modèle de développement urbain au service de l'intérêt public,

Considérant que la Ville de Montréal dispose d'outils novateurs comme le Plan d'urbanisme (2004) et la Politique du patrimoine (2005) dont on attend la mise en œuvre crédible,

optimale et cohérente,

Considérant que la Ville de Montréal a aboli son Service d'urbanisme au profit d'équipes décentralisées qui n'arrivent pas à assurer une cohérence d'ensemble,

L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal demande à la Ville de Montréal de :

- Rétablir un véritable Service d'urbanisme en 2009 avec l'expertise et l'autonomie nécessaires;
- Confier à ce Service la mise à jour obligatoire du Plan d'urbanisme en 2009 et mandater l'Office de consultation publique d'en organiser les consultations;
- Mettre en place un mécanisme public pour vérifier la recevabilité préalable de tout projet public ou privé;
- Instaurer des mesures fiscales incitatives, une stratégie foncière et des formules de partenariat pour préserver et mettre en valeur les sites patrimoniaux.

Résolution #3 sur la protection et la mise en valeur du mont Royal

Considérant qu'Héritage Montréal œuvre depuis plus de 20 ans pour la protection et la mise en valeur du mont Royal comme ensemble patrimonial d'intérêt national pour son paysage aux dimensions historiques et naturelles, demandant dès 1986 son classement au gouvernement du Québec et participant depuis 2005 à la Table de concertation du Mont-Royal créée par le Maire de Montréal en réunissant les associations, les instances municipales et les institutions,

Considérant que l'adoption d'un *Plan de protection et de mise en valeur* par la Ville de Montréal n'a pas doté cet ensemble de définitions claires et d'objectifs de protection, et

Considérant qu'en l'absence de telles règles, l'ensemble patrimonial de la montagne continue de porter le fardeau de la preuve face aux projets publics, institutionnels ou privés comme l'agrandissement de l'Hôpital général ou du stade Molson de l'université McGill et la construction de mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges ou d'immeubles résidentiels sur le site de l'ancien Séminaire de philosophie, dont la nature, l'envergure ou l'architecture menacent sa valeur,

L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal demande au gouvernement du Québec et à la Ville de Montréal de

- Adopter et appliquer de véritables définitions et objectifs de protection et de mise en valeur du mont Royal, incluant des limites fermes aux transformations des usages, des bâtiments ou des sites qui s'y trouvent en fonction de leur valeur patrimoniale, et
- Exiger que tout projet public, institutionnel ou privé démontre préalablement sa recevabilité et sa contribution véritable à la protection et à la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, paysager, esthétique ou naturel de la montagne en confiant au Conseil du patrimoine de Montréal, la tenue des consultations publiques à cette fin.

Résolution #4 sur la mise en valeur du patrimoine religieux et institutionnel de Montréal

Considérant que les sites et les bâtiments du patrimoine religieux ou institutionnel sont d'une très grande importance dans l'identité de la métropole et de ses quartiers et que ces sites et ces bâtiments sont exposés à de fortes pressions menant à leur densification, leur transformation substantielle, leur vente ou leur démolition,

Considérant que des démarches interconfessionnelles concertées et novatrices ont été initiées à Montréal pour apporter des réponses aux défis majeurs auquel ce patrimoine historique, architectural, artistique, culturel ou paysager doit faire face en termes de conservation et de mise en valeur dans la société contemporaine,

Considérant que les engagements pris par la Ville de Montréal sur ce patrimoine dans son Plan d'urbanisme (2004) et sa Politique du patrimoine (2005) ne semblent pas s'être concrétisés dans l'adoption et la mise en œuvre efficace d'une stratégie préventive spécifique,

L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal demande à la Ville de Montréal de

- Confier au Conseil du patrimoine de Montréal la tenue de consultations pour définir les éléments d'une stratégie de protection et de mise en valeur des sites et bâtiments du patrimoine religieux et institutionnel, et
- Intégrer ce travail dans la mise à jour du Plan d'urbanisme.

Résolution #5 sur l'Opération Patrimoine architectural de Montréal

Considérant que l'Opération Patrimoine architectural de Montréal (OPAM) a été initiée conjointement par Héritage Montréal et la Ville de Montréal en 1990 pour souligner l'effort d'entretien préventif des propriétaires de bâtiments patrimoniaux résidentiels et commerciaux et pour mettre en évidence la grande diversité du patrimoine urbain de la métropole et de ses quartiers, et

Considérant que l'OPAM est devenue un des plus grands programmes de valorisation du patrimoine au monde grâce à la remarquable collaboration de nombreux organismes associatifs et des instances municipales sur l'île de Montréal et grâce à l'important appui financier et professionnel de la Ville de Montréal et des partenaires de l'Opération,

L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal

- Salue le succès de l'OPAM et l'appui constant que la Ville de Montréal et les autres partenaires de l'Opération lui accordent, et
- Demande que le 20^e anniversaire de l'Opération en 2010 fasse l'objet d'une programmation spéciale dont la nature et l'envergure mettront en évidence tant les efforts des propriétaires et des organismes en patrimoine que le caractère distinctif et

exemplaires des actions montréalaises dans les domaines de la protection, de la mise en valeur et de la conservation durables du patrimoine à Montréal.

Résolution #6 sur l'action du gouvernement fédéral pour la protection et la mise en valeur du patrimoine à Montréal

Considérant que la liste actuelle des désignations patrimoniales fédérales, même si elle reste incomplète, témoigne du rôle fondamental de Montréal dans l'histoire et dans la construction du Canada,

Considérant que le gouvernement du Canada, ses agences et sociétés possèdent ou gèrent des propriétés patrimoniales en les exemptant des lois ou règlements des autorités compétentes, québécoises et montréalaises,

Considérant qu'en adhérant depuis 1976 à la *Convention du patrimoine mondial*, le Canada reconnaît la nécessité d'adopter une politique générale efficace et de prendre des mesures administratives et financières efficaces pour protéger et mettre en valeur le patrimoine, et que le gouvernement fédéral a élaboré de concert unanime avec les provinces et territoires, l'*Initiative des lieux patrimoniaux* qui comprend un répertoire national et des incitatifs fiscaux pour stimuler l'investissement privé dans le patrimoine et sa mise en valeur dans l'intérêt collectif,

L'Assemblée générale des membres demande au gouvernement du Canada de

- Mettre en œuvre l'*Initiative des lieux patrimoniaux* dès 2009;
- Intervenir urgemment pour la sauvegarde et la mise en valeur de la maison de Sir Louis-H. La Fontaine, premier Premier-ministre du Canada (à l'époque le Canada-Uni), qui témoigne des événements tragiques de 1849 marquant l'avènement du gouvernement responsable au Canada;
- Participer activement à la mise en valeur du silo 5, du canal de Lachine et de son patrimoine industriel, du square Dorchester / Place du Canada et du mont Royal;
- Contribuer efficacement à la protection, la mise en valeur et la reconnaissance nationale et internationale de l'ensemble patrimonial de Montréal.